



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 180-20 C

Objet : RD - Approbation du protocole de coopération du Conseil de développement

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

- conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 180-20 C

objet **RD - Approbation du protocole de coopération du Conseil de développement**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, rappelle que le Conseil de développement est une instance de démocratie participative. Il a vocation à délivrer des avis sur les orientations majeures des politiques publiques locales ou des projets structurants de Grand Chambéry, en s'appuyant principalement sur l'expertise d'usage de ses membres. Il permet de sensibiliser les citoyens aux enjeux territoriaux et de mobiliser les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques. C'est également un espace de dialogue à l'échelle intercommunale entre acteurs multiples sur des questions d'intérêt commun.

Au cours de ces trois dernières années, le Conseil de développement a eu l'occasion de se saisir de divers projets et thématiques (PCAET, PLUi HD, schéma de développement touristique...).

Depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, le Conseil communautaire a l'obligation de débattre et délibérer sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement. Cette délibération peut prendre la forme d'un protocole de coopération.

Le protocole de coopération est un document cadre qui définit la composition du Conseil de développement ainsi que les relations et modalités d'échanges entre la collectivité et le Conseil de développement.

Il est proposé d'approuver le protocole de coopération annexé, qui a été coconstruit par la Communauté d'agglomération et le Conseil de développement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n° 373-17 C du 26 octobre 2017 relative à la création du Conseil de développement de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole de coopération avec le Conseil de développement,

Article 2 : autorise le président et son représentant à signer le protocole de coopération.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 180-20 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du protocole de coopération du Conseil de développement
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres
Date de l'acte :	17 décembre 2020
Annexe(s) :	Protocole

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24662H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24662H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2020
Période d'affichage :	du au